

LIGUE DU GRAND EST DE TENNIS DE TABLE
Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin – CS 70001
54510 TOMBLAINE
Mél : contact@lgett.fr
Tél : 03 83 18 87 87



SAISON 2026/2027
ARB 2.14

CONVOCATION

À l'association de : **MOUSSEY CS**

J'ai l'avantage de vous informer que vous êtes désigné(e) pour diriger la rencontre suivante du CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES MESSIEURS.

Phase : **1** Journée n° : **3** Division : **GRAND EST ELITE** Poule : **3**

Opposant **TROYES O.S - NOËS TT 1** à **ANOULD CERCLE PONGISTE 2**

Le **SAMEDI 17 OCTOBRE 2026** à **16H00**

Lieu de la rencontre : adresse de la salle du club recevant

Pour plus de renseignements sur le lieu et le correspondant du club, merci de se référer à l'annuaire de la Ligue ou aux « documents utiles » du JA1 sur le site Internet (rubriques « La ligue / Communication / Annuaire Régional » et « Arbitrage / Documents utiles »).

Vos frais vous seront réglés avant la rencontre par l'association qui reçoit. Ils s'élèvent à :

INDEMNITE FIXE		DEPLACEMENT (*)		TOTAL
30 €	+	Kms x 0.30 €	=	€

(*) distance réalisée par le juge-arbitre dans la limite de la distance aller-retour entre les salles du club recevant et du club initialement désigné.

Veuillez agréer mes salutations sportives.

Le Président de la CRA
Yohan DECLOMESNIL

Les Responsables des Nominations
Membres de la CRA
Marc FRIANT
Alexandra BURRUS

CONVOCATION

À l'association de : **MOUSSEY CS**

J'ai l'avantage de vous informer que vous êtes désigné(e) pour diriger la rencontre suivante du CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES MESSIEURS.

Phase : **1** Journée n° : **5** Division : **GRAND EST ELITE** Poule : **1**

Opposant **ROMILLY SPORTS 10 1** à **REIMS OLYMPIQUE TT 3**

Le **SAMEDI 21 NOVEMBRE 2026** à **16H00**

Lieu de la rencontre : adresse de la salle du club recevant

Pour plus de renseignements sur le lieu et le correspondant du club, merci de se référer à l'annuaire de la Ligue ou aux « documents utiles » du JA1 sur le site Internet (rubriques « La ligue / Communication / Annuaire Régional » et « Arbitrage / Documents utiles »).

Vos frais vous seront réglés avant la rencontre par l'association qui reçoit. Ils s'élèvent à :

INDEMNITE FIXE		DEPLACEMENT (*)		TOTAL
30 €	+	Kms x 0.30 €	=	€

(*) distance réalisée par le juge-arbitre dans la limite de la distance aller-retour entre les salles du club recevant et du club initialement désigné.

Veuillez agréer mes salutations sportives.

Le Président de la CRA
Yohan DECLOMESNIL

Les Responsables des Nominations
Membres de la CRA
Marc FRIANT
Alexandra BURRUS